

# Dans le Tarn, les citoyens font barrage pour sauver une zone humide

28 novembre 2013 / Grégoire Souchay (Reporterre)



À Lisle-sur-Tarn, au bord du Tescou, des citoyens se mobilisent pour sauver une zone humide boisée. Elle est menacée par un projet de barrage visant l'irrigation intensive de quelques exploitants agricoles. A un coût pharamineux.

---

---

- *Reportage, Lisle-sur-Tarn (Tarn)*

Quittant la départementale reliant Gaillac et Montauban, la route sillonne en plein campagne en direction de la maison forestière de Sivens, appréciée des habitants de ce petit coin du Tarn pour son calme et la beauté des lieux. L'automne a paré ses habits ocres tandis que les chasseurs venus guetter le gibier portent le gilet orange fluo : « *Le barrage de Sivens ? Oh, vous savez, on ira chasser ailleurs* », disent-ils.

Plus loin sur la route se trouve la Métairie neuve, une vieille ferme délaissée depuis des années et désormais occupée par des opposants au projet de barrage sur la rivière en contrebas. À l'entrée, c'est Erwan, punk écolo breton, « *mais pas que ça, hein !* », qui nous accueille. « *Je fais un peu tout ici : ranger, faire des rondes, accueillir les gens de passage* ».





naturalistes sont venus réaliser des captures d'espèces protégées, donnant le coup d'envoi pour le chantier du barrage. « *On était quatre-vingt sur place et on a réussi à les empêcher d'agir* » raconte Erwan. Autour de la table, les quelques présents racontent les vieilles histoires : « *Dès 1969, ils voulaient déjà aménager une base de loisirs, ici, sans succès. Historiquement, c'est un coin rebelle, nous sommes à deux pas de Carmaux et de chez Jaurès !* » Une vingtaine de personnes sont réunies en ce dimanche pour la réunion du collectif « *Tant qu'il y aura des bouilles* » qui gère les actions sur le terrain et l'occupation.

### **Des bouilles et des militants**

Un peu plus loin, Françoise Blandel, habitante de Lisle-sur-Tarn, nous explique : « *Les bouilles, selon le patois local, sont des terres qui, dit-on, ne valent rien* ». Cette militante est une des chevilles ouvrières du deuxième collectif, plus ancien, « *Pour la sauvegarde de la zone humide du Testet* » qui s'occupe plutôt des actions juridiques.

Deux collectifs mènent ainsi la lutte, « *chacun joue son rôle* » nous assure Françoise en nous conduisant un kilomètre plus loin, au bord du Tescou, et au cœur de la zone humide. Sur la passerelle, une pancarte de la commune rappelle qu'il s'agit de la dernière zone humide d'importance, classée ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique), sur ce bassin versant « *et qui disparaîtra si le barrage se fait* », ajoute Françoise. De l'autre côté de la rive, elle nous fait découvrir la singularité de la zone : « *Ce sont ces bois humides. Au printemps ici, c'est couvert d'aurore, une petite fleur violette* ». Pour l'heure, ne se dévoilent que frênes, aulnes et saules, les pieds dans l'eau.

Trois détonations nous ramènent prestement à découvert, les chasseurs ne sont pas loin. Une voiture s'arrête à notre hauteur. Bernard, un habitant de Lavarat est simplement venu « *voir ce qu'il se passe* ». La discussion se prolongeant avec lui, un groupe de promeneuses nous rejoint. Parmi elles, se trouve Josiane : « *J'habitais justement dans le coin, au hameau de Barrat, juste au-dessus de la zone humide !* » Pour elle, « *c'est un bel endroit qu'il ne faut pas détruire. Les causes avancées n'en valent pas la peine* ».









Comment fonctionne la zone humide ?



# Zone humide du TESTET

## Un milieu exceptionnel

reconstitue la nappe phréatique  
+ purifie l'eau

Il est important de maintenir la zone humide en bon état, car elle joue un rôle crucial dans la régulation du climat local, la purification de l'eau et la protection des écosystèmes. Selon l'Article 17 de la Loi sur l'Énergie et le Climat, les zones humides doivent être préservées et restaurées pour garantir la résilience de nos territoires face aux changements climatiques.

Pourquoi faire un barrage sur cette zone humide du Testet ? Stéphane Mathieu, directeur de l'eau et de l'environnement au Conseil Général du Tarn explique à *Reporterre* : « *C'est une réflexion ancienne. Il y a un déficit chronique en eau dans la vallée du Tescou. Or, nous avons des débits minimaux imposés du fait des rejets chimiques dans le cours d'eau, notamment Sodiaal, une laiterie du Tarn-et-Garonne.* »

Sauf qu'entre la première étude de 2001 et aujourd'hui, « *la laiterie a été mise aux normes et a considérablement réduit ses rejets* », rappelle Ben Lefetey, autre porte-parole du Collectif de sauvegarde du Testet.

Autre argument, l'irrigation : « *Le bassin versant est déficitaire, explique M. Mathieu, et le système est ainsi fait que pour un mètre cube en aval, il nous en faut 1,5 dans le barrage* ». D'où une capacité prévue d'1,5 millions de m<sup>3</sup> pour ce barrage dont l'emprise est de trente-six hectares. Surprise : cette évaluation a été réalisée non pas au regard d'obligations légales de débit mais par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), qui est chargée des travaux.

« *Nous n'avons jamais nié que ce projet ait un impact environnemental, assure Stéphane Mathieu, nous cherchons à faire au mieux pour compenser les espaces détruits et minimiser l'impact. Pour autant, au regard des besoins futurs en eau, ce projet a valeur d'intérêt général* ».

« Faux ! » répond Françoise Blandel : « *Le rapport d'enquête indique que seuls vingt-cinq irrigants sont vraiment concernés. On voudrait nous faire croire qu'il en va de "l'intérêt général" de construire un barrage à 7,8 millions d'euros pour 25 irrigants, avec un financement public !* »

À ces interrogations, Hélène Romet, responsable communication à la CACG, répond : « *Le plan de gestion des étiages a été validé en 2003, les enquêtes publiques ont eu lieu et ont approuvé ce projet comme étant d'intérêt général. Il ne s'agit pas d'un débat, il s'agit de répondre à un besoin* ». Le diable se cache pourtant dans les détails.

### **Un proche du ministre Philippe Martin impliqué**

« *La commission d'enquête a effectivement donné un avis favorable mais sous réserve de l'aval du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN)* »

, détaille Ben Lefetey. Or, ledit CNPN a donné par deux fois un avis défavorable au projet (du fait de manquement sur la protection des espèces). Peine perdue : « *Le CNPN dépend directement du ministère de l'environnement, et donc de Philippe Martin, qui a choisi de donner le feu vert à la préfète malgré l'avis défavorable.* »

Coïncidence troublante : avant d'être ministre de l'environnement, Philippe Martin était président du conseil général du Gers. Et Francis Daguzan, vice-président de cette assemblée, n'est autre que le président de la CACG.

Au final, c'est la justice qui tranchera puisqu'un recours suspensif a été déposé par le collectif. Tandis que la CACG « *espère que la situation va se débloquer rapidement* », le Conseil Général assure quant à lui qu'il « *n'est pas question de passer en force* ». Le 4 décembre, c'est le tribunal administratif qui décidera si ce projet de barrage tient toujours la route malgré les **fissures techniques et politiques pointées par les opposants.**

À notre départ de la Métairie neuve, un membre de l'assemblée nous lance : « *Vous savez, on est ici pour se faire plaisir, se réapproprier les lieux et l'espace. Le Testet, c'est un coin de plus de la ZAD partout. Et on fera ce qu'il faut pour le protéger.* »



---

### **Subvention sous condition**

Ce projet estimé aujourd'hui à 7,8 millions d'euros est financé pour 50 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, 30 % par l'Union Européenne via le FEADER, 10 % par le conseil général du Tarn et 10 % par le Conseil général du Tarn-et-Garonne. Or, ce Fonds européen agricole pour

le développement rural (FEADER) expire fin 2013. Et pour que la subvention soit validée, les promoteurs doivent garantir les délais de réalisation.

Or, pour cela, il faut que les captures des espèces préalables au déboisement soient réalisées au plus vite. Et même si une extension de délai est en cours de discussion, une décision défavorable du tribunal pourrait remettre en cause l'ensemble de l'enquête publique. Et la subvention de deux millions d'euros avec. En attendant, un [appel à un moratoire sur le projet a été lancé](#).

**Source** et photos : Grégoire Souchay pour *Reporterre*

**Lire aussi** : [L'opposition monte en Europe contre le barrage brésilien de Belo Monte](#).

---

Pour une information libre sur l'écologie, soutenez *Reporterre* :



- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Dans-le-Tarn-les-citoyens-font>